



Montreuil, le 27 février 2019

ADRESSE AUX SYNDIQUÉ.E.S DE LA FONCTION PUBLIQUE

Chères et Chers collègues,

Chères et Chers Camarades,

Que vous travailliez dans un hôpital, une collectivité territoriale ou une administration de l'Etat, vous êtes confronté.e.s à la politique néfaste d'Emmanuel Macron et du gouvernement depuis près de deux ans.

Poursuite du gel de la valeur du point entraînant des pertes de pouvoir d'achat considérables, retour du stigmatisant et injuste jour de carence, mauvaise compensation de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée - hausse que nous ne réclamions pas, bien au contraire puisque nous sommes opposés à la CSG, nouvelles et massives suppressions d'emplois alors que nombre de services sont en grande difficulté parce qu'en sous-effectif, abandons et privatisations de missions publiques au détriment de l'intérêt général..., la liste est déjà bien longue des mauvais coups portés contre le service public, ses agents et les usagers.

Les pensionné.e.s ne sont pas oublié.e.s puisque les mesures régressives contre les retraités, notamment, sur les niveaux des pensions, tombent drues également.

Mais, dans sa frénésie ultra-libérale, le pouvoir exécutif ne compte pas s'arrêter là.

Voici qu'il met en route un projet de loi dévastateur en même temps que d'autres sur la santé, la justice, l'école..., dont l'objectif n'est rien d'autre que le démantèlement du Statut général des fonctionnaires.

Or, même si celui-ci a bien entendu besoin d'être rénové et renforcé, il constitue un socle essentiel pour une fonction publique porteuse de progrès social et au service de toute la population.

En prévoyant explicitement des restructurations et de des fermetures de services, en multipliant les dispositifs pour organiser des mobilités contraintes tous azimuts, en ôtant aux commissions administratives paritaires leurs principales compétences notamment en matière de mutations et de promotions, en accroissant de façon quasi illimitée le recours au non-titulariat et à la précarité, en faisant de la part individuelle des salaires – adossée sur des critères importés du secteur privé et de la loi du marché – un élément déterminant de la rémunération, ce projet de loi constitue une attaque sans précédent et même un basculement de modèle social.

Dans la démarche autoritaire qui est la leur, le Président de la République et les ministres passent outre l'avis de toutes les organisations syndicales et projettent un véritable passage en force.

Qu'on en juge : le projet de loi, dévoilé le 13 février, est soumis pour avis aux divers organismes consultatifs de fin février à début mars, devrait être adopté au Conseil des ministres le 27 mars,

débatu à l'Assemblée Nationale en mai, au Sénat en juin, le tout en procédure accélérée pour mieux encore museler le débat.

Ce sont la gravité et l'urgence de cette situation qui nous conduisent à cette démarche inhabituelle, un peu solennelle mais, à nos yeux, indispensable.

Unies dans une même démarche sur les trois versants de la Fonction publique, nos organisations expriment clairement leur conviction que l'heure est à élever le rapport de forces et à l'inscrire dans des formes de continuité.

Nous n'entendons pas laisser casser la Fonction publique.

Tout au contraire, nous voulons amplifier notre combat pour promouvoir des services publics toujours au service des citoyen.n.e.s et dotés des moyens nécessaires pour leur fonctionnement et l'accomplissement de leurs missions publiques.

Dans ces circonstances d'affrontement qu'a choisies le pouvoir exécutif, nous avons besoin de l'appui et de l'engagement de toutes et tous.

Notre lutte est celle du plus grand nombre, syndiqué.e.s et agent.e.s de la Fonction publique, usager.ère.s.

Le travail syndical dans les territoires sera la base de la nécessaire mobilisation d'ampleur. Dans l'unité d'action pour laquelle nous oeuvrons au quotidien, toutes les forces de notre CGT doivent donc se rassembler, sur les lieux de travail comme dans les territoires, pour développer le service public, améliorer nos carrières, nos conditions de travail et notre pouvoir d'achat.

De premières étapes du processus de mobilisation sont déjà en construction avec les journées d'actions du 8 mars pour le droit des femmes, du 19 mars à l'occasion d'un temps fort de convergence privé et public et à l'occasion du passage au Conseil des ministres du projet de loi sans doute le 27 mars.

Il nous faut aller plus loin et plus fort.

Des séquences nouvelles de mobilisation sur les trois versants de la Fonction publique sont à construire sans tarder.

C'est ce que nous porterons à l'intersyndicale Fonction publique du 13 mars prochain.

Et c'est en sachant pouvoir compter sur vous et votre détermination que nous avons le ferme espoir d'arrêter le bras de ceux qui veulent détruire le service public et, au-delà, d'obtenir les avancées indispensables au progrès social.

Très cordialement,

Baptiste TALBOT

Secrétaire Général

Fédération des Services
Publics



Mireille STIVALA

Secrétaire Générale

Fédération de la Santé et de
l'Action Sociale



Jean-Marc CANON

Secrétaire Général

Union Fédérale des
Syndicats de l'Etat

